

Niveau

Revision 02.07

Attention
Fusible dans le sachet
FR 0,5A



Utilisation

**Vous venez de faire l'acquisition d'un Régul'Niveau,
lisez attentivement cette notice d'utilisation avant toute manipulation.**

REGUL'
ÉLECTRONIQUE

Le traitement des piscines par le sel



Sommaire

Page 3	1- Description de l'appareil Avantages du système
Page 4-5	2- Fixation de l'appareil 3- Branchement électrique a) avec détection d'anomalie b) sans détection d'anomalie 4- Montage hydraulique 5- Voyants de fonctionnement 6- Installation de la sonde
Page 6	7- Attention 8- Fonctionnement
Page 7	9- Caractéristiques



Description de l'appareil

Le Régul' Niveau permet le remplissage quotidien de votre piscine.

Le Régul' Niveau s'occupe de tout.

Il assure à tout instant le niveau d'eau et détecte toute anomalie de remplissage.

Les avantages du système

Simplicité et sécurité d'utilisation.

Remplissage automatique de la piscine.

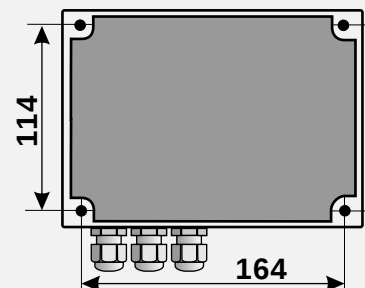
Anomalie de remplissage.

Alimente une électrovanne.

(24Vac 2W non fournie type: RAINBIRD 100DV)

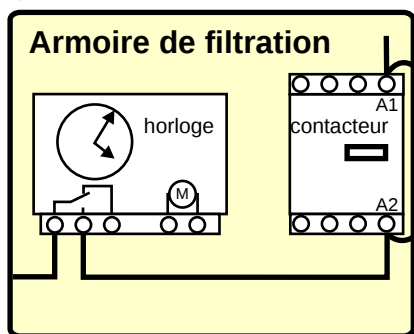
2- Fixation du boîtier au mur

Prévoir des vis de 4mm
avec les chevilles à matériaux appropriés.

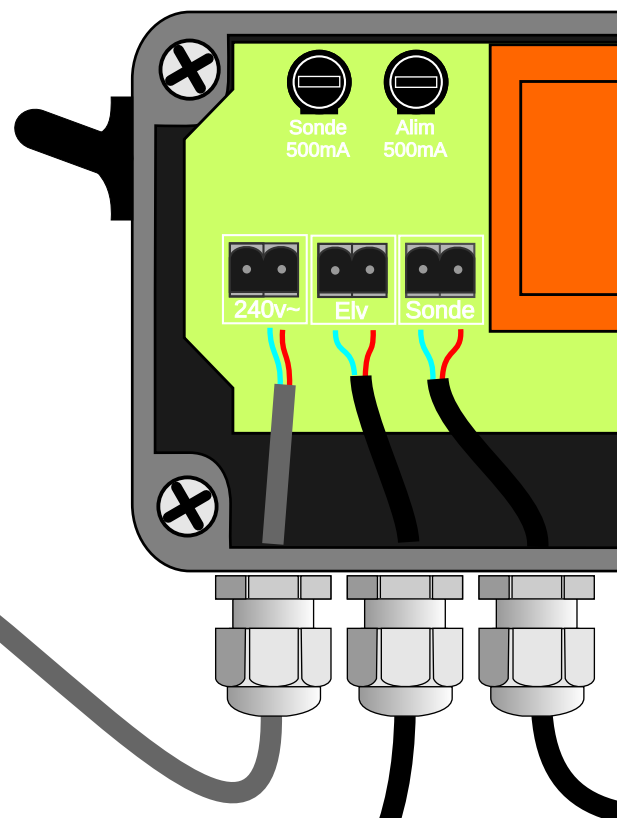
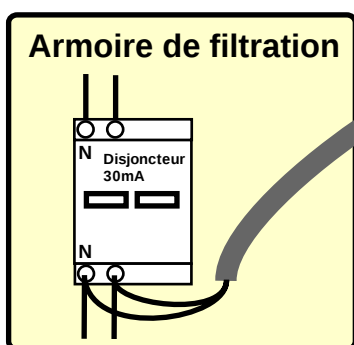


3- Branchement électrique

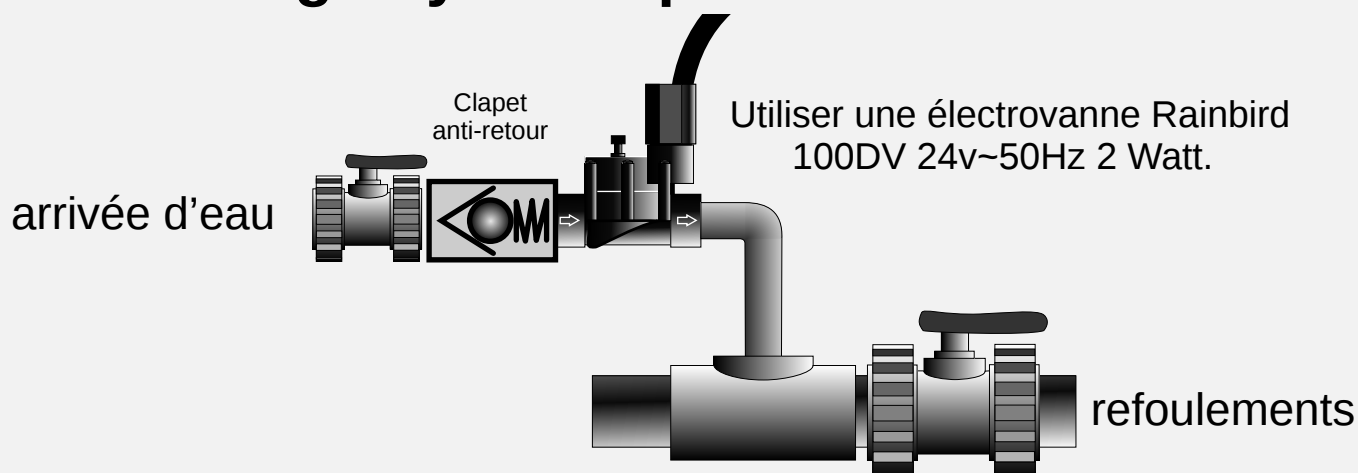
A) Sans détection d'anomalie.



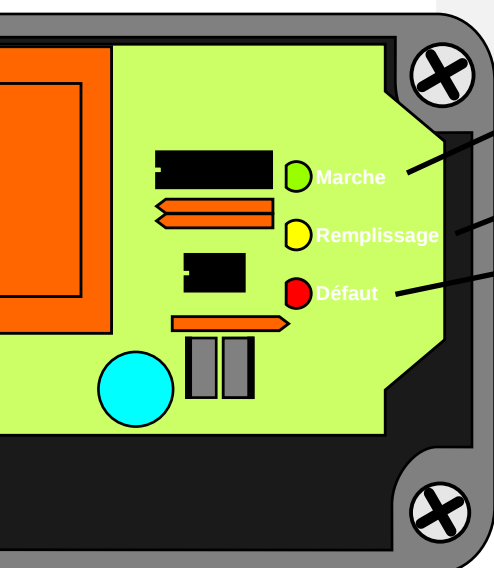
B) Avec détection d'anomalie.



4- Montage hydraulique



5- Voyants de fonctionnement



Voyant Marche

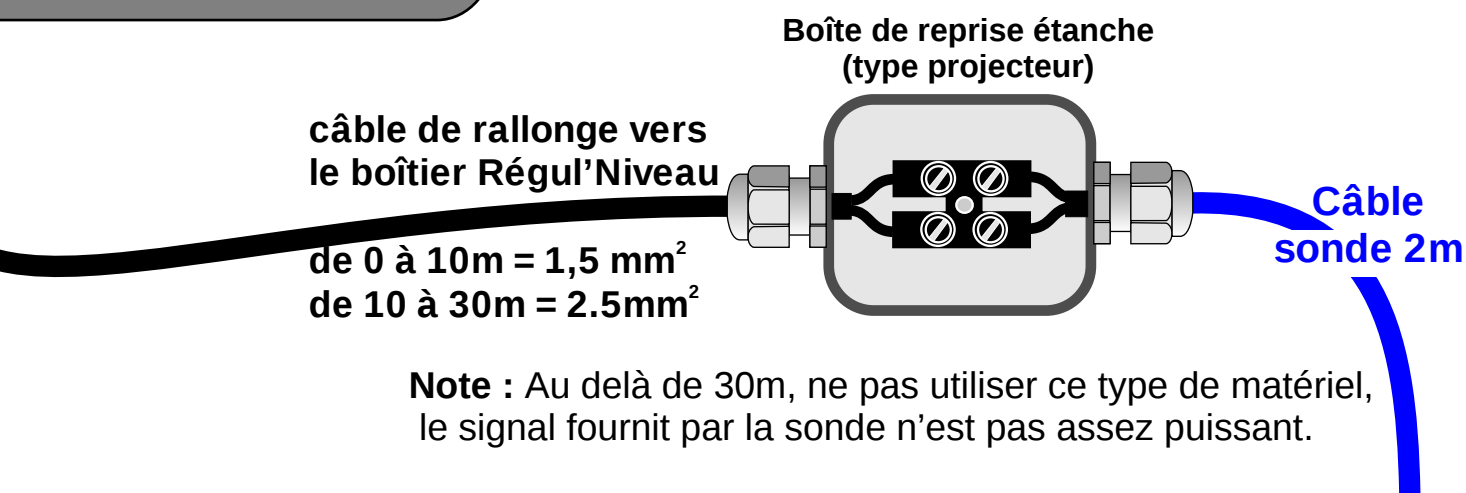
Voyant remplissage

S'allume lorsque l'électrovanne est commandée

Voyant d'anomalie

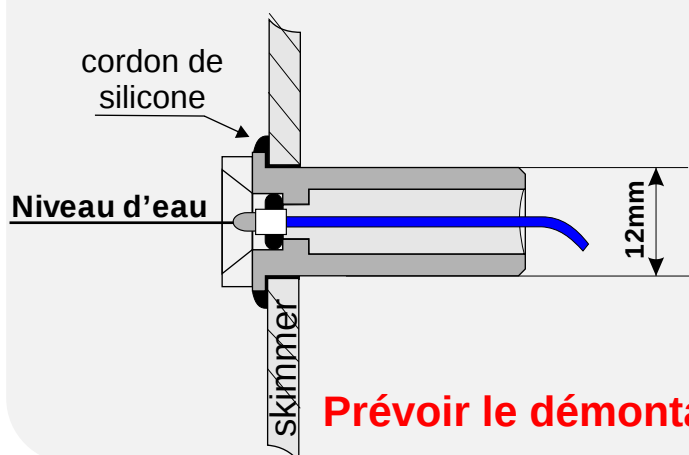
S'allume après 6 h de remplissage en continu

S'allume pendant la fonction Test (voir page 6)

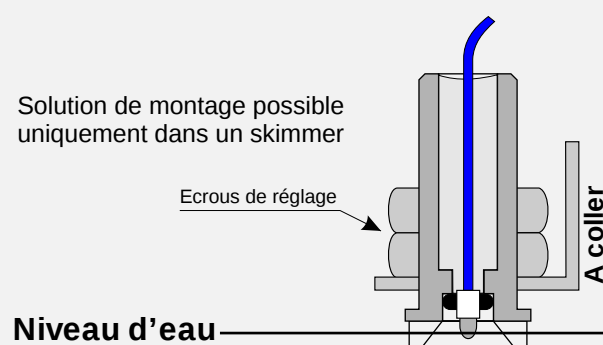


6- Installation de la sonde

Placer la sonde horizontalement à la hauteur du niveau d'eau souhaité.



Solution de montage possible uniquement dans un skimmer



Prévoir le démontage de la sonde pour la maintenance

7- Attention

- **Température de fonctionnement: entre 5 et 40°C**
- **Remplacer les fusibles par la même valeur.**
- **Arrêter l'appareil lorsque l'arrivée d'eau est coupée : risque de destruction de l'électrovanne.**

8- Fonctionnement

1) Fonction test 50s

Dès la mise sous tension l'appareil effectue une fonction TEST.

- L'électrovanne est commandée pendant 10 secondes.
- Ensuite, après les quelques secondes nécessaires à la mise à température de la sonde:
 - Si la sonde est hors d'eau le voyant défaut s'allume.
 - Si la sonde est dans l'eau le voyant reste éteint.

2) Fonctionnement normal

Après les 50s de fonction test l'appareil passe en mode automatique

- Si la sonde est immergée depuis 10min, le prochain contrôle du niveau ne se fera que 2h plus tard.

- Si la sonde est hors d'eau, le remplissage se met en route 5min puis un nouveau contrôle est effectué.

3) Anomalie

Après 6 heures de remplissage continu, (suivant le branchement) le voyant rouge défaut s'allume et le remplissage s'arrête (résoudre problème de fuite, de remplissage...appeler votre piscinier). Pour effacer le défaut arrêter l'appareil puis le remettre sous tension.



9- Caractéristiques

Alimentation 230Vac - consommation 5w

Dimensions 170-80-70(L-l-p)

Fonction test

Protection par fusibles internes

 fusible alimentation 5x20 F 0,5A

 fusible sonde 5x20 F 0,5A

Commande une électrovanne non fournie
(24v~ 230mA maxi)

Conforme à la norme CE

REGUL' La garantie

ÉLECTRONIQUE

- Vous venez d'acquérir un appareil de Régul'Electronique, nous vous remercions de votre confiance.
- A moins d'une spécification particulière, la garantie de nos appareils est de 3 ans à compter de la date de vente de l'appareil. Les cellules et les sondes de pH sont garanties un an.
- Cette garantie est limitée aux fournitures de notre Société. Elle consiste en la réparation, par nos soins en nos ateliers, des vices de fabrication et de matière, que le client devra prouver.
- Le matériel devra nous être retourné Franco de port. Les frais de dépose, repose et le transport sont exclus de la garantie.
- Dans tous les cas, notre responsabilité se limite au remplacement des pièces défectueuses, sans qu'aucune indemnité ou dommage et intérêt puissent être réclamés pour les dégâts matériels ou corporels causés.
- La garantie cesse lorsque nos matériels sont modifiés en dehors de nos ateliers.
- La garantie ne s'applique pas aux remplacements ni aux réparations qui résulteraient de l'usure normale de matériels, de détériorations ou d'accidents provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'installation non conforme ou d'utilisation anormale des appareils.
- Dans les cas de traitements et réglages inadaptés, notre responsabilité ne saurait être engagée, notamment en cas de corrosion, accrocs de peinture et défauts liés à des contraintes trop importantes d'utilisation, ou si le matériel doit, par ces conditions, être amené à fonctionner à des cadences trop soutenues.